

Fonds Anne de Xainctonge

9, rue du Mont Roland

39 100 Dole

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fonds Anne de Xaintonge
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du fonds Anne de Xaintonge,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds Anne de Xaintonge relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Fonds de dotations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des Fonds de dotation et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, 4 mars 2021

R.C.A.

12 Rue Portalis
75008 PARIS

Tél. : 01.58.18.63.43

Fax : 01.42.65.01.01

R.C.S. Paris 481 805 240

Siret : 481 805 240 00043 - APE 6920Z

N° TVA FR 11 481 805 240

Michel BROSEAU

Commissaire aux comptes associé,
Inscrit auprès de la compagnie
Régionale de Versailles



FONDS DE DOTATION ANNE DE XAINCTONGE

Edition du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN SYNTHETIQUE

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Brut	Exercice N		N-1	Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
		Amortissements et provisions	Net					
Actif immobilisé						Fonds propres		
Immobilisations incorporelles						Fonds associatifs		
- Fonds commercial						Ecart de réévaluation		
- Autres						Réserves :		
Immobilisations corporelles						- Réserve légale		
Terrain	420 000		420 000			- Réserves réglementées	15 000	15 000
Bâtiments	780 000	1 880	778 120			Dons dédiés	94 738	47 548
Immobilisations financières								
TOTAL I	1 200 000	1 880	1 198 120					
Actif circulant						Report à nouveau	28 366	7 737
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	911 394	20 829
Marchandises						Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes						TOTAL I	1 049 499	90 914
Créances						Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés						Dettes		
Autres	1 507		1 507			Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement						Avances et acomptes reçus sur commandes	327 630	
Disponibilités (autres que caisse)	177 502		177 502		90 914	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse						Autres		
TOTAL II	179 009		179 009		90 914	TOTAL III	327 630	
Charges constatées d'avance (III)						Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 379 009	1 880	1 377 129	90 914	1 377 129	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 377 129	90 914

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

FONDS DE DOTATION ANNE DE XAINCTONGE

Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	1 507	
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	3 954	5 054	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés		50	Dons manuels	848 272	71 170
Rémunération du personnel			Cotisations	17 125	
Charges sociales			Produits financiers	61	41
Dotations aux amortissements	1 880				
Provision sur fonds dédiés	47 220	43 778			
Autres charges	1 700	1 700			
Charges financières	217				
TOTAL (I)	54 971	50 582	TOTAL (I)	986 965	41
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	600		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	55 571	50 582	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	986 965	71 211
BENEFICE OU PERTE	911 394	20 628			
TOTAL GENERAL	966 965	71 211	TOTAL GENERAL	966 965	71 211

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1,24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan de l'exercice clos le 31/12/2020 le total est de 1 377 129 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le résultat dégagé est de 911 394 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du PCG. Le fonds de dotation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01 et au règlement CRC 2018-06 relatif aux règles et méthodes comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques :

Au cours de l'exercice le fonds de dotation a reçu de l'Association de Bienfaisance des Sœurs de Sainte Ursule, en date du 10 décembre 2020, la donation en pleine propriété d'un ensemble immobilier scolaire situé 8 rue Danton à DIJON. Cette donation estimée à 1 200 000 € se répartit en 420 000 € pour le terrain de 14 ares et 3 ca et en 780 000 € pour les bâtiments scolaires.

Cette donation est assortie de l'obligation d'acquitter les dettes du donateur, dettes s'élevant à 327 742 €. Un contrat de prêt a été signé le 10 décembre 2020 auprès du CIC de Dole pour un montant de 327 413 € au taux de 1,10% et d'une durée de 16 ans.

Toutefois, le donateur reste et demeure lié au remboursement du prêt comme tiers garant par la prise d'un nantissement sur un compte titres financiers appartenant personnellement au donateur.

Cet acte de donation fait aussi état d'un bail emphytéotique à l'association de gestion du groupe Saint Joseph-La Salle. Le loyer annuel s'élève à 25 000 €.

Du fait de cette donation, la totalité des fonds perçus en 2020 est de 966 965 euros, contre 71 170 euros en 2019.

Conformément aux statuts et au règlement CRC n°2009-01 du 3 novembre 2009, ces fonds sont comptabilisés en dons manuels non affectés pour 901 052 euros, en dons manuels affectés aux actions éducatives pour 47 220 euros, en cotisations pour 17 125 euros, un prorata de loyer pour la période du 10 au 31 décembre de 1 507 € et des produits financiers pour 61 euros.

**ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES
DU FONDS ANNE DE XAINCTONGE**

I. Cadre légal

Le compte d'emploi des ressources (CER) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été réalisé en application des dispositions législatives et réglementaires en application de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement comptable 2008-12 et du décret 2009-540 du 14 mai 2009 et arrêté du 2 juin 2009.

Il porte sur les comptes arrêtés au 31 décembre pour la période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre 2020.

II. Méthode de construction du CER

Le CER se présente en quatre colonnes, deux pour les emplois et deux pour les ressources.

- Les colonnes numérotées 1 et 2 dans le tableau sont équivalentes aux charges et aux produits du compte de résultat,
- Les colonnes numérotées 3 et 4 dans le tableau font apparaître les montants de ressources collectés auprès du public : côté "ressources" est indiquée la nature des ressources collectées auprès du public et côté "emplois" est indiqué comment ont été affectées ces ressources à chaque ligne d'emploi.

Analyse des Ressources (colonne 2)

Les produits du compte de résultat sont ventilés sans aucun retraitement dans les rubriques du compte d'emploi des ressources :

Fin 2020, les ressources du fonds de dotation se sont élevées à 966 965 euros dont 47 220 affectées à des actions éducatives.

Analyse des Ressources (colonne 4)

Le report des ressources collectées auprès du public en 2019 non affectées ou non utilisées en début d'exercice s'élève à 27 595 €.

Au cours de cet exercice, le fonds de dotation a collecté 901 052 euros issus de la générosité publique dont une donation d'un ensemble scolaire pour 872 587 euros, 47 220 euros en dons affectés à des actions éducatives, 17 125 € de cotisations versées par ses membres et un prorata de loyer de 1 507 €. Le montant des produits financiers est de 61 euros.

Analyse des Emplois (colonne 1)

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 3 683 euros en 2020 et correspondent à des frais administratifs. Une dotation aux amortissements a été comptabilisée pour un total de 1 880 € .

Analyse des Emplois (colonne 3)

Outre les frais de fonctionnement, les fonds non affectés collectés auprès du public ont été utilisés à des frais de publication pour des recherche de fonds pour 1 088 €, des versements auprès d'associations « Autrement 39 » pour 700 euros, « ECOFOR » pour 500 euros, et « KATIMEL » pour 500 euros.

Du fait de la pandémie, le colloque sur « la pédagogie à l'ère du numérique » n'a pu être organisé. Ce colloque est reporté au mois d'octobre 2021.

L'excédent de ressources de l'exercice s'élève à 911 394 euros.

FONDS ANNE DE XAINCTONGE

Compte Emplois - Ressources

EMPLOIS	1 Emplois de 2020	3 Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020	RESSOURCES	2 Ressources collectées sur 2020	4 Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020
1 - MISSIONS SOCIALES	1 700		REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		27 595
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	901 052	6 471
Versement à d'autres organismes		1 700	Dons manuels affectés	47 220	0
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés		
Actions réalisées directement			1.2 Autres produits liés à appel à générosité		
Versement à d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 088		2 - Autres fonds privés		
2.1 frais d'appel à générosité du public		1 088	3 - Subventions et autres concours publics		
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés			4 - Autres produits	18 693	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 683	3 683			
TOTAL	6 471	6 471			
I TOTAL DES EMPLOIS INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 471		I TOTAL DES RESSOURCES INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	966 965	
II DOTATION AUX PROVISIONS	1 880		II REPRISE DE PROVISIONS		
III ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	47 220		III REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR		
IV EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	911 394		IV INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V TOTAL GENERAL	966 965		V TOTAL GENERAL	966 965	6 471
V Part des acquisitions d'immo. brutes financées par les ressources collectées auprès du public					
VI TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		6 471	VI TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		6 471
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		922 176
Evaluation des contributions en nature	0		Evaluation des contributions en nature	0	